

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 OCTOBRE 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, HAMEL/BRUN, LAMORT, LAVENAC, LE
BORGNE, THIBERGE, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE, LECONTE,
LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, RICHET, SACRÉ.

Absents : Madame FERRY (*pouvoir à M. ESTRADE*)
Madame LEROY/THOMAS (*pouvoir à Mme HAMEL/BRUN*)
Madame VACCARO (*pouvoir à Mme LAVENAC*)
Monsieur LE BLASTIER (*pouvoir à M. SACRE*)
Monsieur LEROUX (*pouvoir à M. BRIARD*)

Mme THIBERGE a été élue Secrétaire.

Secrétaire : Mme THIBERGE

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui, avant d'aborder l'ordre du jour, donne connaissance des absences et des pouvoirs.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10/09/2007

Ce document, soumis à l'approbation du Conseil, appelle une observation de la part de Jean LEMARIÉ qui, tout en reconnaissant que son intervention sur l'attitude de certains jeunes est correctement retraduite, relève cependant qu'en dernière ligne de la page 7 il est fait mention que notre commune est dotée « d'éducateurs » alors qu'en réalité ce sont des « animateurs ». Cette situation est confirmée par Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Présidente d'AGACSB0, employeur de ces animateurs.

En conséquence, le procès-verbal de la réunion du 10/09/2007 est ainsi rectifié :

« ... Certes, nous avons des animateurs, mais en l'occurrence il faut un professionnel... ».

Cette précision faite, ce procès-verbal est adopté par **21 voix pour et 6 abstentions** (*celles de Jean LEMARIÉ, Marcel ALLAIN, Alain CAMPBELL, Christiane HAMEL/BRUN, Alain LAPIERRE et Sylvie LEROY-THOMAS*).

II – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2008

Pierre ESTRADE souligne que ce débat intervient plus tôt que les années précédentes en raison du vote du budget 2008 programmé en décembre prochain pour tenir compte de l'échéance électorale de mars 2008 relatif au renouvellement des conseils municipaux. De ce fait, le présent débat d'orientation budgétaire porte sur un projet de budget 2008 qui ne reprendra pas l'excédent de fonctionnement 2007 dont nous n'aurons pas encore connaissance et il sera nécessaire de voter un budget supplémentaire courant 2008 qui, lui, comportera les excédents. Cette procédure présente l'avantage de laisser ainsi des capacités de financement à l'équipe municipale qui sera élue en mars prochain.

Dans ces conditions le budget 2008 se fera dans la continuité du précédent budget en s'appuyant sur les mêmes principes :

- **qualité de vie dans notre commune** (*services à la population, entretien du patrimoine, aide et soutien aux associations qui sont très actives dans notre commune, politique envers les jeunes*),
- **volonté de dégager un excédent de fonctionnement** de l'ordre de 250 000 € tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- **permettant** (*en plus des subventions diverses*) **une forte politique d'investissements** au bénéfice :
 - de nos équipements communaux notamment aux écoles et à la Mairie,
 - des installations sportives et culturelles (*transformation du rez-de-chaussée de la Halle de Sports pour mise à disposition de locaux à AGESBO, réfection du 2^{ème} court de tennis, création d'un club house au gymnase, début de la restauration des anciens bâtiments annexes dans le cadre de l'extension du centre socioculturel, transfert du local jeunes permettant ainsi l'extension de la Bibliothèque*),
 - de la voirie notamment par la construction de parkings aux 2 extrémités de la Ferme du Vieux Clocher et d'une 2^{ème} tranche de pistes cyclables (*à l'entrée Ouest de la commune et vers Carpiquet*),
 - de la rénovation du matériel technique (*remplacement d'un camion*),
 - d'une 3^{ème} tranche d'effacement des réseaux,
- **sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la pression fiscale**, car nos recettes sont maintenant bien abondées par les revenus fonciers qui découlent du développement de nos 2 zones d'activités sachant que dans l'avenir ces ressources s'amélioreront encore grâce au projet d'extension, sur 10 ha, de la ZAC de la Grande Plaine porté par Caen la Mer,
- **tout en continuant à maîtriser l'endettement.**

Pierre ESTRADE indique en outre que, sans engagement financier de sa part, la commune est entrée dans une nouvelle phase de son urbanisation :

- grâce à différentes opérations privées et publiques suscitées par la commune dans le Bretteville actuel qui généreront **100 à 150 logements** d'ici moins de 2 ans,
- et par la réalisation d'une 1^{ère} tranche d'habitat sur le plateau Nord de la commune portant sur environ **200 logements**.

Il ouvre ensuite le débat :

François OZENNE se déclare pleinement satisfait par les orientations proposées par le Maire. Il en souligne les éléments à son sens les plus importants qui touchent un grand nombre de Brettevillais :

- la réalisation de logements nouveaux : même si cela n'a pas d'impact financier, il était très important d'évoquer ce sujet dans ce débat,
- la prévision d'un budget supplémentaire 2008 qui permet de ne pas obérer la politique que souhaitera mettre en œuvre la nouvelle équipe municipale,
- la défense de la qualité de vie,
- le soutien de la vie associative qui, certes nous oblige à des investissements et à des frais de fonctionnement, mais apporte un réel dynamisme à la vie de notre cité,
- le renouvellement de nos équipements communaux : c'est vrai que nos écoles en avaient besoin, que le centre socioculturel est à saturation et qu'il fallait aménager des locaux, tant au gymnase qu'à la halle de sports, pour permettre à nos associations de fonctionner dans de bonnes conditions.
- la pression fiscale qui n'augmentera pas,

Même s'il aimerait que l'on réduise un peu plus l'endettement, il apprécie de laisser du financement pour permettre à la future équipe les investissements de son choix.

Il souligne que la Communauté d'Agglomération nous accompagne dans tous nos projets importants.

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, précise qu'un budget voté très tôt suivi d'un budget supplémentaire, permet d'engager les travaux plus rapidement. C'est une procédure très démocratique qui laisse de la marge de manœuvre au futur Conseil Municipal. D'autre part, il remarque que les orientations proposées par le Maire gèrent :

- le passé, puisque force est de constater qu'au cours de la présente mandature la nécessaire remise à niveau du patrimoine diminue d'année en année,
- le présent, par l'amélioration des équipements sportifs (*halle de sports*) ou leur agrandissement (*gymnase*) et par une nouvelle tranche d'effacement des réseaux,
- l'avenir, avec la restructuration/agrandissement du centre socioculturel et l'extension de la ZAC de la Grande Plaine.

Il est satisfait de savoir que les impôts n'augmenteront pas.

Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal Délégué Président de l'AGESBO, observe que, par la transformation du rez-de-chaussée de la Halle de Sports, le travail des animateurs sportifs en sera grandement facilité.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué Président de l'AGACSBO, rappelle que depuis le début de ce mandat, le centre socioculturel a vu son activité prendre de l'ampleur, de nouvelles sections se sont ouvertes (*art floral, patchwork, arts martiaux...*). Aussi, une rénovation intérieure et extérieure et une extension sont d'excellentes initiatives que les Brettevillais et les usagers apprécieront.

Jean LEMARIÉ estime que ce débat a un côté quelque peu artificiel car la nouvelle équipe issue des élections municipales de mars 2008 pourra remettre en cause certaines de ses orientations. Étant le dernier de la mandature, il doit aussi être l'occasion d'un bilan de l'action engagée voici 6 ans dont voici quelques exemples :

- la politique menée envers les jeunes : les événements de la fin de l'été révèlent un réel malaise, côté ados en particulier, et l'équipe d'animateurs évolue dans un climat pas vraiment serein et confiant pour l'avenir. Les Élus de l'opposition ont proposé certaines pistes comme, par exemple, le recrutement d'un éducateur mais les orientations proposées ce soir n'intègrent pas cette proposition,
- les investissements proposés vont naturellement dans le bon sens puisqu'il y a des besoins à satisfaire mais ensuite ce n'est qu'une question de priorités et l'on peut regretter que la piste cyclable de l'entrée Ouest de la commune soit restée en chantier depuis plusieurs mois,
- la pression fiscale ne sera pas augmentée mais on sait que la proximité des élections rend toujours raisonnable sur ce plan. Il ne faut toutefois pas oublier que nos impôts locaux ont augmenté de plus de 25 % depuis le début du mandat et, si l'on en croit un récent article de presse sur les villes de Basse Normandie, notre commune se situe dans la tranche haute des augmentations,
- enfin, s'agissant de l'urbanisation du plateau Nord, ce n'est que fin septembre que le Conseil a eu une présentation de l'esquisse du projet. Certes, il faut une urbanisation maîtrisée et progressive, mais depuis 7/8 ans, nous n'avons pas véritablement construit à Bretteville alors que le Plan Local d'Habitat de Caen la Mer se veut volontariste dans l'accroissement des logements neufs à l'intérieur de son périmètre et que nombre de jeunes couples souhaitent s'établir dans notre commune.

L'esquisse présentant la réalisation de 200 logements sur presque 10 ans manque d'ambition et l'absence du Boulevard des Pépinières n'empêche pas de resserrer le calendrier. Cette situation prouve que notre commune ne veut pas prendre sa part des besoins considérables de logements dans notre agglomération.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, revient sur l'augmentation des impôts pendant le mandat évoquée par Jean LEMARIÉ et rappelle qu'elle a essentiellement profité aux jeunes par la création et la pérennisation des 7 emplois jeunes et aux associations par le montant des subventions qui leur ont été attribuées et qui a pratiquement doublé au cours du mandat.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, rappelle qu'il faut investir pour produire et l'extension de la ZAC de la Grande Plaine générera des ressources nouvelles par la taxe foncière. Il souligne que certaines entreprises implantées dans la ZAC actuelle rapporte, en impôt foncier, 22 fois celui d'une habitation. Donc, cette extension nous permettra d'investir sans peser fiscalement sur le contribuable brettevillais.

Le Maire, Pierre ESTRADÉ, rappelle que le débat d'orientation budgétaire, s'il peut apparaître « artificiel », n'en est pas moins prescrit par la législation et que nous ne pouvons nous y soustraire. Il rappelle que la politique « jeunes » dans notre commune ne s'adresse pas uniquement aux jeunes du local et précise que sa note d'orientation budgétaire prend en compte la poursuite des travaux de la piste cyclable à l'entrée Ouest puisqu'elle mentionne une 2^{ème} tranche de travaux. Quant à l'augmentation de la fiscalité, c'est vrai qu'il y a eu un gros effort les 2 premières années pour faire face notamment à la pérennisation des emplois jeunes et à la concrétisation des 35 heures, mais au cours du mandat précédent, les impôts n'avaient vraisemblablement pas été

augmentés suffisamment. Le fait que la pression fiscale n'augmente plus s'explique, depuis l'année dernière, par le fait que, maintenant, nous récoltons les fruits du fort développement de nos zones d'activités.

Il signale que l'article de presse dont il est fait référence, ne concernait pas les communes de moins de 5 000 habitants, donc Bretteville ne peut être comparée avec les villes citées dans cet article.

Alain CAMPBELL s'étonne que le chantier de la piste cyclable réapparaisse dans l'Exercice 2008 et Pierre ESTRADE confirme que les travaux réalisés à ce jour ont atteint leur but qui était de préserver la sécurité des riverains et de ralentir la vitesse des voitures. C'est pourquoi, la suite qui y sera donnée pour la satisfaction complète des cyclistes fera l'objet d'une 2^{ème} tranche de travaux en 2008 dont le contenu sera examiné en Commission de Circulation.

Au terme de ces échanges de vues, le Conseil Municipal prend acte de la teneur du débat d'orientation budgétaire 2008.

III – RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2005 ET 2006 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) BARONNIE

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Présidente d'AGACSBO, présente ses excuses pour avoir omis de présenter l'an dernier le rapport 2005. Elle présentera donc 2005 et 2006 ce soir :

Rapport d'activité 2005

En ce qui concerne **la Grange à Dîmes**, en sa partie « **locations** », l'Exercice a dégagé un excédent de 31 764 € dû essentiellement au nombre de locations plus élevé que prévu, les locations « clés en main » qui intéressent les entreprises et dégagent une marge intéressante et les dépenses qui avaient été provisionnées au plus juste. En sa partie « **spectacles** », pour 3 d'organisés et 232 spectateurs plus 1 spectacle scolaire avec 135 enfants, un déficit de 848 € a été enregistré.

S'agissant du **Manoir** dont l'exploitation a débuté en mai, le résultat est déficitaire de 8 763 €, mais c'était une année où tout était à mettre en œuvre avec un budget prévisionnel établi sur la base d'estimations tant en ce qui concerne les tarifs que les charges.

Rapport d'activité 2006

Grange à Dîmes « locations » : l'Exercice a été clôturé sur un excédent de 3 227 € malgré des manifestations qui n'ont pas eu lieu alors qu'elles figuraient au budget prévisionnel : le salon des Antiquaires et l'arrêt définitif des émissions FR3 (*5 au lieu des 8 budgétées en raison d'une délocalisation*). De plus, les locations « clés en main » n'ont pas continué sur leur lancée de 2005, les aides nationales et régionales liées au maintien de l'emploi jeunes se sont terminées en juillet et nous avons dû mettre en place un service de gardiennage en soirée pour mettre fin aux « indécrottes » que subissaient les locataires.

Grange à Dîmes « spectacles » : pour 4 spectacles et 738 spectateurs, un excédent de 4 551 € s'est dégagé grâce à des conditions de négociation très favorables pour la venue de Rhoda Scott. Un système d'abonnement a été mis en place.

Manoir : l'Exercice s'est soldé par un déficit de 2 386 € pour 65 locations dont 45 % brettevillaises.

Elle ouvre ensuite la discussion et Alain CAMPBELL observe qu'avec 232 spectateurs et 3 spectacles en 2005 nous enregistrons un déficit de 848 €, alors qu'en 2006 c'est un excédent de plus de 4 000 € qui est constaté pour 4 spectacles et 738 spectateurs, ce qui le conforte dans son regret de ne produire que 2 spectacles en 2007.

François OZENNE souhaiterait que le taux de l'occupation brettevillaise du Manoir augmente encore.

Pierre ESTRADE souligne que les chartes de qualité retournées à la DSP sont toutes positives. Il estime en outre que les rampes de chauffage installées dans la Grange et les nombreuses améliorations apportées au quotidien dans les 2 bâtiments contribuent à la satisfaction des locataires... et des riverains.

Avant de clore ce chapitre, le Maire félicite toutes les personnes qui travaillent sur le site et fait remarquer que l'équilibre budgétaire est pratiquement atteint. Martine LAVENAC termine en évoquant la vie qui existe au sein du Domaine en dehors de la saison culturelle : LCBO Musique qui a drainé 300 spectateurs, le Festival Odon Emergence avec le même nombre de spectateurs, le Ministre de la Culture, Renaud DONNEDIEU DE VABRE est venu le visiter, etc...

Le Conseil prend acte de la présentation de ces 2 rapports d'activités.

IV – TRAVAUX

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, présente et commente deux sujets relatifs au SDEC Energie (*Syndicat Intercommunal d'Énergies et d'Équipement du Calvados*) :

A – Rapport d'activité 2006 :

Il rappelle que ce syndicat auquel adhèrent 707 communes gère plus de 18 000 kms de réseaux et a coordonné 123 chantiers d'effacement de réseaux. Son budget est de 31,5 M€ et 26,25 M€ de travaux ont été effectués. Il attire l'attention de ses collègues sur la Maison de l'Énergie qui porte sa priorité sur l'éducation des jeunes à l'environnement et aux économies d'énergie pour sensibiliser et agir pour l'avenir. Elle est ouverte au public, aux groupes professionnels et scolaires.

Le Conseil prend acte de la présentation de ce rapport.

B – La compétence « entretien de l'éclairage public » confiée par notre commune au SDEC :

Lorsqu'en décembre 2006 nous avons décidé de reprendre cette compétence avec effet au 31/12/2007, différents textes parus en 2005 et 2006, parfois différemment interprétés par la Préfecture et le Trésorier Payeur Général, nous avaient conduits à prendre des délibérations contradictoires. Or, depuis cette date, le SDEC a sensiblement modifié son règlement en ce sens qu'il permet maintenant que :

- ✓ les travaux d'investissements pris en charge par le SDEC pour le compte d'une commune puissent être remboursés sur une période portée jusqu'à 18 ans avec un différé d'un an par rapport à la réalisation des travaux,
- ✓ le SDEC prenne à sa charge (*via son assurance*) toutes les réparations de lampadaires rendues nécessaires par suite de sinistres d'origine connue ou inconnue,
- ✓ la facture de l'électricité consommée par la commune (*notamment pour l'éclairage*) se fasse via le SDEC, à l'euro près et avec un décalage de 3 mois.

Considérant en outre que nous n'avons qu'à louer les services rendus par ce syndicat, l'avance qu'il fait de la TVA, la centralisation des négociations qu'il prend en charge pour les services d'entretien et pour les emprunts, sur proposition de Jean-Paul DAUNOU, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de surseoir d'un an, soit jusqu'au 31/12/2008, à sa décision de reprendre la compétence « entretien de l'éclairage public ».

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les travaux en cours :

- centre socioculturel : la réfection de la façade se termine,
- terrain de sports :
 - la réfection du sol d'un court de tennis extérieur est terminée,
 - les vestiaires du foot et de la halle de sports sont repeints,
 - la pose du dernier radiant déshumidificateur dans la halle de sport sera terminée prochainement,
- gymnase : la 2^{ème} tranche de travaux concernant la réfection de toiture est commencée depuis ce matin,
- église : la réfection d'une partie de la toiture est programmée pour fin octobre,
- voirie :
 - la lisibilité de la piste cyclable à l'entrée Ouest de la commune par marquage au sol est réalisée,
 - nous avons pu obtenir du Syndicat d'Eau de Louvigny la remise en état de canalisations anciennes (*avenue du Général Leclerc, du Soleil, rue du Colombier, ruelle de l'Église et partie de la rue de l'Avenir*). Coût : 500 000 €,
 - les travaux d'effacement des réseaux avenue du Général Leclerc et rue du Colombier débuteront à partir du 15 novembre,
- l'aménagement de la parcelle jouxtant le parc de l'Odon continue : les clôtures sont posées et la mare est en cours de creusement,

Au sujet des travaux gaz dans la rue des Érables dont la tranchée n'est pas encore comblée, Pierre ESTRADÉ précise que GDF a entrepris des travaux suite à la détection d'une fuite de gaz. A cette occasion, un

différent, qui a nécessité la nomination d'un expert, est apparu entre un particulier et GDF dans lequel la commune n'a pas à intervenir sauf à constater que la situation est bloquée en attendant le règlement du litige.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, indique que la Direction Régionale de France Télécom a réalisé des travaux sur son local implanté près de l'école maternelle. Les travaux ayant pris du retard, France Télécom ne peut, pour l'instant, mettre son local à la disposition des autres opérateurs. Dès que cela sera possible, il appartiendra alors à chaque fournisseur d'accès de desservir ses abonnés. Malheureusement, en attendant, nombre de foyers brettevillais se sont trouvés (*et se trouvent encore*) privés de téléphone et d'Internet, notamment ceux qui avaient opté pour un dégroupage total. Lorsque tout sera rentré dans l'ordre, nous (*et les communes alentour*) bénéficierons de l'ADSL dans des conditions tout à fait intéressantes. En cas de panne du fixe France Télécom, il est conseillé de contacter le 10.13.

Pierre ESTRADE, Maire, en l'absence de Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme précise l'avancement des divers dossiers d'urbanisme :

- pour celui de Caen Habitat qui doit construire 4 pavillons pour personnes âgées et un petit logement au 52 A, route de Bretagne, une réunion de finalisation du projet est programmée,
- s'agissant de la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher, les 42 logements sont vendus, les appels d'offres ont été lancés et les réponses arrivent. Le poste « voies et réseaux divers » semble poser quelques soucis car les entreprises ne sont pas disponibles. Le début du chantier devrait intervenir dans un mois,
- les travaux diligentés par Logi Pays vont commencer très bientôt par l'achèvement de la démolition des bâtiments. Les appels d'offres seront lancés prochainement et les constructions (35 logements au 132, route de Bretagne/17, rue du Général Leclerc) devraient démarrer début 2008,
- enfin, il porte à la connaissance de l'assemblée municipale que les terrains de l'ex entreprise ENCE sis avenue de Woodbury sont en passe d'être vendus à un promoteur pour construction de logements. La commune, qui a le droit de préemption mais qui n'a pas encore été officiellement saisie, a émis plusieurs conditions : le promoteur devra faire son affaire avec le Conseil Général de la sortie des véhicules sur la RD 14, les riverains ne devront pas être lésés par les constructions envisagées et un quota de 25 % de logements sociaux devra être respecté. En son état actuel, le projet porte sur un nombre important de logements.

Il fait ensuite état du projet d'urbanisation du plateau Nord de la commune au sujet duquel une esquisse réalisée par le Cabinet ARDISSA mandaté par Caen la Mer a été présentée aux Conseillers Municipaux fin septembre. Maintenant, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la suite à donner à ce projet : soit nous confions à Caen la Mer la création/réalisation d'une ZAC (*zone d'aménagement concerté*) dont la 1^{ère} tranche à réaliser porterait sur 200 logements, soit la commune gère elle-même ce dossier. Avant de prendre une décision aussi importante qui engagera l'avenir et le devenir de notre commune, Pierre ESTRADE informe qu'une **réunion publique** ouverte à tous les Brettevillais est programmée au :

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007 en soirée au centre socioculturel

afin de recueillir l'avis de nos concitoyens sur ce projet précis et les informer de tous les projets (*publics et privés*) d'urbanisation en cours. Ensuite, le Conseil Municipal se réunira spécialement à cet effet le lundi 26 novembre pour prendre sa décision.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué Présidente de l'AGACSBO, confirme que le local jeunes ouvrira le 9 octobre, sa fermeture annuelle qui permet aux animateurs d'épuiser leurs heures supplémentaires et de prendre leurs congés annuels étant terminée. Suite aux événements de l'été, les règles d'accès au local ont été revues, un nouveau règlement intérieur a été établi, 3 ados en ont été exclus définitivement et un autre a reçu un avertissement. Cette année, les ados seront astreints à une inscription avec présence obligatoire des parents. Ils devront de plus prendre un engagement moral d'autonomie et d'activités structurées.

Elle informe que la section des pré-ados fonctionne bien : des actions avec les ados du local sont mises en place. La Direction Jeunesse et Sports a labellisé ce programme et un Inspecteur Pédagogique nous visite régulièrement. Les jeunes évoluent dans un cadre bien déterminé mais, lorsqu'ils quittent le local, ils ne sont plus sous l'égide de l'AGACSBO. Elle précise qu'en période d'inscription, les animateurs ne se contenteront pas d'attendre les jeunes au local, ils iront les contacter dans la rue : aux arrêts de bus, au terrain de sports, au gymnase, dans les endroits qu'ils affectionnent...

Jean LEMARIE reconnaît que le sujet n'est pas facile mais il estime que la fermeture n'est pas suffisante. Il espère que de vrais projets seront proposés et si les animateurs doivent aller dans la rue on se rapproche alors du rôle d'éducateur. Or, à son sens, la Municipalité n'est pas pressée de retenir cette vision qui se place au-delà de la capacité des animateurs.

Philippe BRIARD, Marie-Adjoint chargé des Sports, relativise les propos de Jean LEMARIÉ et fait remarquer que les problèmes sont cristallisés sur une minorité de 4-5 jeunes tout au plus dont les familles ont parfois des problèmes. Certains ont même été exclus du foot et ils doivent commencer à se poser des questions. Est-ce pour cela qu'il y a un calme relatif dans la commune depuis quelques temps ?

Marcel ALLAIN affirme que l'on ne peut pas demander aux animateurs plus que leur formation. Il faut leur faire confiance, les laisser faire leur travail et mener leurs projets. Leur tâche est difficile. C'est vrai aussi qu'un éducateur ne résoudre pas tout mais, à un moment, il faudra peut être étudier cette piste dans le cadre d'un poste complémentaire.

Pierre ESTRADÉ, en l'absence de Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Communication, rappelle que le bulletin municipal est en cours de préparation et que les articles doivent être donnés pour fin octobre au plus tard.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle qu'une délégation d'Élus et de représentants du Comité de Jumelage Allemand s'est rendue récemment à GLATTBACH aux obsèques de Friedolin BERNHARD. Sur notre demande, nos amis Glattbchers ont acheté la gerbe offerte par notre commune et il convient maintenant de la leur payer mais quelques difficultés administratives se présentent. Le plus simple serait de verser une subvention correspondante au Comité de Jumelage allemand qui remboursera la somme de 180 € à nos homologues allemands. Cette solution est adoptée à l'**unanimité**.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- la résolution de la lenteur d'accès à notre site Internet victime de son succès,
- le spectacle « Yves Duteil » du 13 novembre prochain pour lequel 279 inscriptions sont déjà prises,
- la promotion commune AGASCSBO/AGESBO du centre aéré et des stages multisports de la Toussaint, avec priorité de prise d'inscriptions brettevillaises durant les 10 premiers jours,
- le Banquet Municipal du 18 novembre offert à nos aînés,
- la circulation d'engins motorisés 2 et 4 roues dans l'enceinte du terrain de sports, mais il est vrai que des travaux y ont été exécutés,
- les fils France Télécom qui pendent dans la ZAC de la Grande Plaine et qui ont fait l'objet de nombreux appels téléphoniques et de fax près de France Télécom sans réponse à ce jour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.